

Arrêté du 25 novembre 2025 relatif à la composition du jury de l'examen de fin de formation des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de la fonction publique hospitalière

NOR : SFHN2530524A

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2003 modifié relatif au déroulement du cycle de formation théorique et pratique des élèves directeurs de classe normale et à l'organisation de l'examen de fin de formation,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen de fin de formation des élèves directeurs et élèves directrices d'hôpital de classe normale au titre de l'année 2025, est composé comme suit :

- Madame Marie DAUDÉ, directrice générale de l'offre de soins, ou son représentant (Paris) ;
- Madame Marie-Noëlle GERAIN-BREUZARD, directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ou son représentant (Paris) ;
- Monsieur Thomas LE LUDEC, représentant de l'Inspection générale des affaires sociales (Paris) ;
- Madame Elsa BOUBERT, directrice des parcours, de la scolarité et de l'expérience apprenante, représentant la directrice de l'École des hautes études en santé publique (Rennes - Ille-et-Vilaine) ;
- Monsieur Michel LOUAZEL, directeur des études et enseignant à l'École des hautes études en Santé publique (Rennes - Ille-et-Vilaine) ;
- Madame Anne GIRAULT, maître de conférences, École des hautes études en Santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- Monsieur Matthieu REVEST, professeur des universités, praticien hospitalier au service des maladies infectieuses et réanimation médicale au Centre Hospitalier Universitaire à Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- Monsieur David CHAMBON, directeur d'hôpital, directeur du Centre Hospitalier de Fougères et du Centre Hospitalier Marches de Bretagne (Ille-et-Vilaine) ;
- Monsieur Pascal BENARD, directeur d'hôpital, directeur général du Centre Hospitalier Guillaume Rénier (Ille-et-Vilaine) ;
- Monsieur Gildas LE BORGNE, directeur d'hôpital, directeur de cabinet au Centre Hospitalier Universitaire à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Article 2

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 25 novembre 2025.

La directrice générale du Centre national de gestion,
Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD